

	<h2 style="margin: 0;">REGLEMENT DU GRAND PRIX SAINT MALO GOLF RESORT</h2> <p style="margin: 0;">Vendredi 20, Samedi 21 et Dimanche 22 Septembre 2024</p>	
---	---	---

*Ce règlement complète les règlements généraux des Épreuves Fédérales Amateurs. Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux*

Catégorie du Grand Prix du Saint Malo Golf 2024 : Dames : 9 et Messieurs 7

<b>CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>être licencié à la FF Golf et s'être acquitté du "<b>droit de jeu fédéral</b>" de 35 € ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.</li> <li>être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs.</li> <li>remplir tous les critères sportifs d'inscription.</li> <li>être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf. La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.</li> </ul> <p><b>Épreuve non-fumeurs</b> : cf. § 1.2-2 (5)</p>
<b>TERRAIN</b>	<p><b>Parcours Surcouf</b>  <b>Messieurs</b> : 5957 m - Par 72 - SSS : 72.1 - Slope 140 - Marques blanches  <b>Dames</b> : 5035 m - Par 72 - SSS : 73.2 - Slope 138 - Marques bleues</p>
<b>FORMULE DE JEU</b>	<p><b>Simple Stroke Play 54 trous</b> – 18 trous par jour – Cut après 36 trous  2/3 du champ de joueurs)  Entraînement la veille du 1<sup>er</sup> tour soit le Jeudi 19 Septembre 2024 sur réservation des départs au 02 99 58 98 99</p>
<b>INDEX</b>	<p>L'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans Fléole, sera pris en compte.</p>
<b>SERIES</b>	<p><b>Messieurs</b> : 1<sup>re</sup> Série      Index 11,4 maximum  <b>Dames</b> :    1<sup>re</sup> Série      Index 14,4 maximum</p>
<b>INSCRIPTIONS</b>	<p><u>La date limite</u> d'inscription est fixée au Jeudi 5 Septembre 2024.  Bulletin d'inscription sur le site du Saint Malo Golf Resort, sur la page web du calendrier sportif 2024 : <a href="http://www.saintmalogolf.com">www.saintmalogolf.com</a>  La liste des joueurs retenus et une éventuelle liste d'attente seront publiées sur le site du Saint Malo Golf Resort le Lundi 9 Septembre 2024.</p> <p>Pour valider l'inscription, le joueur doit retourner le formulaire d'inscription complétée avec le chèque pour le règlement du droit d'engagement à l'ordre du SAINT MALO GOLF RESORT.</p> <p>Par courrier : Domaine de Saint-Yvieux - 35540 Tronchet OU Par mail : <a href="mailto:golf@saintmalogolf.com">golf@saintmalogolf.com</a></p>

	<p>Champ de participants limité à 120 joueurs dont 33 dames minimum. Si le nombre de candidatures à la clôture des inscriptions dépasse cette limite, les inscrits seront retenus conformément aux directives édictées dans le Vade-mecum 2024 (§ 1.2.1-4/7 : Forme de jeu). La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue.</p> <p>Les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué ci-dessus. La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.</p> <p>En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté parmi les joueurs présents sur le site.</p> <p>Le club réserve 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.</p>
DROIT ENGAGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adulte : 110 €</li> <li>- Jeunes 19 / 24 ans : 65 €</li> <li>- Jeunes de 18 ans et moins : 50 €</li> <li>- Membres du Saint Malo Golf Resort : 60€</li> </ul> <p><b><i>Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs ne sera pas remboursé.</i></b></p>
TIRAGE DES DEPARTS	<p>1er tour : répartition de la liste d'entrée en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Ordre de départ : bloc 2, puis bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.</p> <p>2<sup>ème</sup> tour : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1</p> <p>3<sup>ème</sup> tour : en fonction des résultats, ordre décroissant</p> <p>Diffusion des horaires de départ au plus tôt 48 heures et au plus tard à midi la veille du 1<sup>er</sup> tour.</p>
PRIX	<p>Dames : 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Brut - Messieurs : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Brut.</p>
DEPARTAGE	<p>En cas d'égalité pour la 1<sup>ère</sup> place à la fin de l'épreuve, les joueuses et les joueurs concernés partiront en play-off en trou par trou sur les trous fixés par le Comité. En cas d'impossibilité de disputer le play-off, le départage se fera selon le classement établi par RMS.</p>
REMISE DES PRIX	<p>À l'issue de la compétition au Club House, suivie d'un cocktail</p>
COMITÉ	<p>Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 représentant du Club organisateur : Mr MOUROCCQ François</li> <li>1 représentant du corps arbitral et 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres) : Mr BARREAU Gérard et Mr LE BCEUF Philippe</li> </ul>